

Publication des décisions des États membres de délivrer ou de retirer les licences d'exploitation, conformément à l'article 13, paragraphe 4, du règlement (CEE) n° 2407/92 du Conseil concernant les licences des transporteurs aériens ⁽¹⁾ ⁽²⁾

(2005/C 273/07)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

DANEMARK

Licences d'exploitation délivrées

Catégorie A: Licences d'exploitation délivrées aux transporteurs ne répondant pas aux critères prévus par l'article 5, paragraphe 7, point a), du règlement (CEE) n° 2407/92

Nom du transporteur aérien	Adresse du transporteur aérien	Autorisé à effectuer le transport de	Décision en vigueur depuis
Sterling Airlines A/S	Copenhagen Airport South DK-2791 Dragør	passagers, courrier, fret	13.9.2005

⁽¹⁾ JO L 240, 24.8.1992, p. 1.

⁽²⁾ Communiquées à la Commission européenne avant le 31.8.2005.